

REGLEMENT INTERIEUR
Championnat Individuel d'Échecs des Hauts-de-Seine des joueurs
de moins de 2200 Elo (n° homologation 47819).
Samedi 9 et dimanche 10 mars 2019

Article 1 : Organisation

Le CSM Puteaux Échecs et le Comité Départemental du Jeu d'Échecs des Hauts-de-Seine organisent un open FIDE au système suisse servant de support au Championnat Individuel Départemental des Hauts-de-Seine. Cet Open attribue le titre de champion départemental, et assure la qualification au Championnat Individuel de la Ligue Île-de-France qui se déroulera les 8, 9 et 10 juin 2019.

Cette compétition est réservée aux **joueurs licenciés « A »** ayant un **Elo de moins de 2200 au 1er mars 2019.**

Dates : samedi 9 et dimanche 10 mars 2019.

Lieu : Palais des Sports de l'Île de Puteaux, allée Georges Hassoux 92800 Puteaux.

Article 2 : Homologation et appariements

Ce tournoi est homologué par la FIDE.

Les règles de jeu sont celles de la FIDE (janvier 2018).

Pour l'article 6.7.1, le **délai de forfait est de 30 minutes.**

Les appareils électroniques doivent être éteints et rangés dans une poche. Dans le cas contraire, la partie sera déclarée perdue.

En cas de forfait et sans nouvelle de votre part, nous vous excluons de cet open. Veuillez prévenir l'arbitre avant la ronde concernée.

Les appariements informatisés (programme Papi de la FFE) se font au système suisse accéléré (Haley).

Article 3 : Cadence

6 rondes : Cadence Fischer 60 minutes + 30 secondes par coup.

Notation des coups obligatoire jusqu'à la fin de la partie.

Article 4 : Inscriptions

jusqu'au 15 février : Seniors : 36 €, Jeunes (moins de 20 ans) : 18 €

du 15 février au 1 mars (clôture des inscriptions) : Seniors : 40 €, Jeunes : 20 €

du 2 mars au 8 mars (clôture des inscriptions) : Seniors : 44 €, Jeunes : 22 €

Pointage obligatoire avant 9h00 le 9 mars.

Article 5 : Horaires des rondes

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Samedi 9 mars 2019 **Ronde 1 à 9 h 30, Ronde 2 à 13 h 30, Ronde 3 à 17 h 00**

Dimanche 10 mars 2019 **Ronde 4 à 9 h 00, Ronde 5 à 12 h 30, Ronde 6 à 16 h 00.**

Remise des prix aux présents juste après la dernière ronde vers **19 h.**

Article 6 : Classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Une victoire compte pour 1 point, une nulle 0.5, et une défaite 0.

Les systèmes de départage pour le classement sont dans l'ordre :

1) Buchholz Tronqué, 2) Buchholz, 3) Performance.

En cas d'égalité pour l'attribution du titre de Champion des Hauts-de-Seine, le titre sera attribué au joueur le plus jeune.

Prix garantis si 80 inscrits adultes payants.

Prix au général : 1^{er} 180 €, 2^e 120 € si 40 Adultes payants.

Prix de 60€ pour le premier de la catégorie Elo inférieur à 2000, 1800, 1600 et à 1400.

Prix Spécial (5 engagés mini) de 60€ pour la meilleure **féminine**, le meilleur **jeune**, et le meilleur **vétéran ou senior plus**.

Autres prix spéciaux selon le nombre de participants par catégorie.

Prix du Département (cumulables avec les prix généraux et par catégorie):

120 € au 1^{er} et 80 € au 2^{ème} meilleur joueur licenciés dans un club des Hauts-de-Seine.

Les prix offerts au titre du classement général sont **distribués au système Hort**.

Les prix inférieurs à 10€ ne seront pas distribués.

Un joueur pouvant prétendre à deux prix se verra attribuer le prix le plus important.

Les prix seront attribués et distribués dans l'ordre suivant : prix principaux, puis prix par catégorie Elo et prix spéciaux. Tout joueur non classé, ne peut prétendre à un prix par catégorie.

Un joueur non licencié en France, doit pouvoir justifier son classement national (licence ou attestation) s'il souhaite prétendre à un prix par catégorie.

Les prix sont remis en chèques nominatifs.

Aucun prix n'est envoyé par courrier, sauf cas particulier. Un joueur primé ne pouvant assister à la cérémonie de clôture, peut donner procuration à une autre personne avec signature des deux personnes.

Article 7 : Arbitrage

Ce tournoi est arbitré par : Bruno LEDUC (Arbitre Fédéral Open 1), assisté de Jean-Luc RENEVIER (Arbitre Fédéral Open 1).

Article 8 : Comportement des joueurs

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. La charte du joueur d'échecs est à consulter.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la direction des tournois de la FFE pour les joueurs français, et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre ; de même, le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu.

Il lui est formellement interdit d'aller dans la zone d'analyse pendant sa partie.

Il faut éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Les joueurs s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition par l'organisateur.

La pendule ne doit pas changer de place sans l'accord de l'arbitre.

Une fois remises à l'arbitre, les feuilles de parties ne seront plus consultables.

Il est absolument interdit de fumer et de vapoter, de consommer de l'alcool dans l'ensemble de l'immeuble. Il est interdit d'analyser et de blitzer dans la salle de jeu.

Article 9 : Fin de partie

À l'issue de la partie, le vainqueur, (ou le conducteur des blancs, en cas de nullité), apporte les deux originaux signés des feuilles de parties à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs, en cas de nullité), range les pièces sur l'échiquier et éteint la pendule.

Article 10 : Spectateurs

Les spectateurs doivent rester à l'extérieur de la salle de jeu (grande salle). La zone de jeu comprend la salle de jeu, les toilettes, l'espace buvette et la zone fumeur (terrasse).

Sont considérés comme spectateurs : les parents, les accompagnateurs, les entraîneurs et les joueurs ayant terminé leur partie.

Par ailleurs, il est interdit de manger ou de boire en dehors de la zone réservée à la buvette.

Il est également bien entendu interdit de fumer dans toute la zone de jeu à l'exception de la terrasse.

Des photos des participants pourront être prises lors de ce tournoi. Sauf mention contraire stipulée à l'avance par écrit à l'organisateur des joueurs, ou de leurs représentants légaux pour les mineurs, ceux-ci acceptent que les joueurs et les accompagnateurs soient pris en photo lors de cette compétition, et que ces photos soient diffusées sur les sites internet du club organisateur, du comité départemental d'échecs du 92, de la Ligue IDF et de la FFE.

Article 11 : Acceptation du règlement

L'inscription à ce tournoi Fide implique l'acceptation du présent règlement.

Arbitre principal :

Bruno LEDUC

Organisateur :

Jean-Luc RENEVIER